

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **25429Zygomates** avec **0** pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : **06/01/2026**  
Objet : **convention mise à disposition au profit de l'association les Zygomates**

Nature : **Arrêtés individuels**  
Matière : **Domaine et patrimoine - Locations**  
Date de télétransmission : **06/01/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**  
Acte : **DFCPAJI\_D2025\_429 = Mise \_ disposition au profit de l'association Les Zygomates.pdf**  
Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

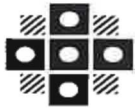
## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260106-25429Zygomates-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **06/01/2026**



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DCPAJI\_D2025\_0 429

**BATIMENT COMMUNAL  
SIS 100 RUE DE LILLE  
A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU  
PROFIT DE L'ASSOCIATION  
LES ZYGOMATES**

**Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFCPAJI AR2024\_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant que la convention d'occupation de l'immeuble sis 100 rue de Lille à Tourcoing n°2023-197 au profit de l'association Les Zygomates arrivera à son terme le 31 décembre 2025 ;

Considérant la volonté de l'association Les Zygomates de conserver l'usage du local de stockage pour y entreposer son matériel d'activité ;

**DECIDONS**

**ARTICLE 1 :** De signer une nouvelle convention avec l'association Les Zygomates dont le siège social est situé au 223 rue de l'Yser – 59200 TOURCOING, dont le numéro de siret est le 923 368 559 000 12 représentée par le président Monsieur Hervé STEPHANT, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local de stockage d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**ARTICLE 2 :** Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au trésorier pour information.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

06 JAN. 2026

Pour le Maire,  
Jean-Marie VUYLSTEKER  
Premier Adjoint Délégué aux Affaires  
Juridiques



Accusé Réception en Préfecture le : 06/01/2026

Publié sur le site de la Ville le : 06/01/2026